

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021 A 19 HEURES 00

Présents : M. VENUAT Eric, Mme THEVENIN Evelyne, M. FAGOT-REVURAT Ludovic, M. MORIZOT Christophe, M. GILBERT Hervé, M. GILBERT Michel, M. NAUX Louis, M. LION Bernard, Mme MARCHAND Karine, M. PLACE Philippe, M. CHARTIER Alain.

Absents : M. VAJDIC Laurent, M. SEVESTRE Hans,

Absents excusés : M. VASSART Numa, Mme DUBOIS Brigitte

Secrétaire de séance : M. MORIZOT Christophe

Date de la convocation : le 07 septembre 2021

Aucune remarque n'est faite sur le compte-rendu de la précédente séance.

Projet IRISOLARIS bâtiment photovoltaïque : Monsieur FAGOT-REVURAT explique le projet et l'activité de la société qui sera chargée du suivi administratif du dossier et de la construction.

Le conseil municipal :

- Décide de la réalisation de la construction d'un bâtiment avec panneaux photovoltaïques pour abriter le matériel du service technique sur les terres communales situées au Charbonnats,
- Donne pouvoir au maire pour signer les documents relatifs à ce dossier avec la société IRISOLARIS, et notamment le bail de location à construction des terres des Charbonnats sur lesquelles sera édifié le bâtiment,
- Décide de procéder au versement d'une avance pour frais administratifs et de permis de construire de 1 350 €,
- Décide que la commune retient les options suivantes :
 - o Système de ventilation Offert
 - o Chéneaux Façade Sud 2 136 € ht
 - o Bardage plein Façade ouest 3 650 € ht

La dépense relative aux options sera prévue au budget 2021.

Achat garage route de Decize : Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la réunion du mois de juillet, la propriétaire a accepté la vente au prix de 2 000 €.

Le conseil municipal, unanime, donne pouvoir au maire pour signer l'acte de vente et décide de procéder au virement de crédits suivants pour la réalisation de l'opération :

Du compte 2031 – Frais d'étude	- 2 500 €
Au compte 2138 – Immeuble de rapport	+ 2 500 €

afin de couvrir le montant du prix de vente et des frais. Ce garage sera mis à la location au même prix que les garages déjà loués par la commune.

Point chaudière : l'ancienne chaudière n'a pas redémarré lors de sa remise en route. Le SIEEEN a été recontacté et est venu sur place pour avancer sur le projet de chaufferie bois. Finalement, le syndicat va intégrer l'achat de la nouvelle chaudière de secours au projet. Un représentant du SIEEEN doit revenir sur place pour essayer de faire fonctionner la chaudière le temps d'effectuer les démarches d'appel d'offres pour son remplacement.

M. le maire explique que la ligne électrique située au-dessus du projet et qui devait être enterrée pose problème, une nouvelle implantation sur site va être revue pour qu'il n'y ait pas de surcoût par rapport au projet initial.

Monsieur FAGOT-REVURAT demande si le délai est connu pour la mise en place de la nouvelle chaudière car si l'actuelle ne fonctionne plus, il n'y aura pas possibilité de chauffer si cela n'était pas fait avant l'arrivée de l'hiver. Il est répondu que non, pas pour l'instant.

Point école : C'est le maître de la classe des CE2 CM1 CM2 qui a pris la direction, l'équipe enseignante est agréable et motivée, les effectifs sont de 63 élèves répartis sur les 3 classes. Les élèves de Grande Section ont réintégré la classe de maternelle.

Le problème de réseau de l'école devrait être résolu par l'installation d'une box. Madame THEVENIN présente un devis de la seule entreprise du secteur réalisant cette prestation pour la mesure du radon dans les classes. Le conseil municipal accepte la dépense d'un montant de 1 236 € TTC.

Monsieur le Maire tient à remercier la commune de Laménay-sur-Loire qui a attribué de sa propre initiative une subvention de 300 € à la commune de Cossaye pour participation au surcoût engendré par les dépenses liées à la mise en place du protocole sanitaire de l'école et notamment pour l'achat de masques pour les enfants.

Lotissement Bellevue – Etude de sols : Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la loi Elan a défini l'obligation à compter du 1^{er} octobre 2020 de la réalisation d'études géotechniques préalables (études de sol) à la vente de terrains

constructibles. Cette étude doit être fournie par le vendeur. Suite à plusieurs demandes de terrains dans le lotissement, il apparaît nécessaire de faire effectuer cette étude pour les lots mis en vente.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide :

- 1 - de faire réaliser une étude géotechnique préalable pour les lots du lotissement Bellevue par la société APPUISOL pour un coût de 5 520 € TTC
- 2 - de procéder aux modifications budgétaires suivantes pour le règlement de cette opération :

Budget principal :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 615228 – Entretien et réparation autres bâtiments	- 5 520 €
Compte 65736 – Subventions aux établissements et services rattachés	+ 5 520 €

Budget du lotissement :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 6045 – Achat d'études, prestations de services (terrains à aménager)	+ 5 520 €
---	-----------

Recettes de fonctionnement :

Compte 774 – Subvention	+ 5 520 €
-------------------------	-----------

Pour l'enregistrement des stocks de fin d'année (opérations d'ordre) :

Dépenses d'investissement :

Compte 040/3555 – Terrains aménagés	+ 5 520 €
-------------------------------------	-----------

Recettes de fonctionnement :

Compte 042/71355 – Variation des stocks de terrains aménagés	+ 5 520 €
--	-----------

De plus, afin de procéder à la neutralisation des intérêts d'emprunt (opérations d'ordre) il convient de provisionner également les comptes :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 043/608 – Frais accessoires sur terrain en cours d'aménagement	+ 3 881,00 €
---	--------------

Recettes de fonctionnement :

Compte 043/ 796 – Transfert de charges financières	+ 3 881,00 €
--	--------------

Le conseil municipal décide de procéder aux modifications de crédits.

Enfin, concernant le budget du lotissement, il n'y a pas d'affectation du résultat sur le compte 1068 dans des budgets lotissement, il convient donc de procéder à la rectification pour l'année 2020 comme suit (opérations d'ordre budgétaire) :

Section de fonctionnement :

Recettes Compte 042/7785 – Excédent d'investissement transféré au compte de résultat	+ 2 275,26 €
--	--------------

Section d'investissement :

Dépenses Compte 040/1068 – Excédents de fonctionnement capitalisé	+ 2 275,26 €
---	--------------

Le conseil municipal décide de procéder aux modifications de crédits.

Informations :

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu une personne du pays Val de Loire pour un accompagnement dans le financement des études et des démarches pour la revitalisation des centres bourgs pour les communes de moins de 1000 habitants. Les rénovations de façades et le fleurissement du bourg pourraient en faire partie ainsi que la bascule et les toilettes de la place. M. le Maire va recontacter la personne pour savoir ce qui peut être fait, cela permettrait d'avoir une idée du coût de l'aménagement du centre bourg, le coût de l'étude étant prise en charge. Il faudrait peut-être aussi voir pour l'aménagement d'un parking à l'entrée du lotissement ou la réfection de la salle polyvalente. Tout peut s'envisager.

Madame MARCHAND signale que la boucherie de Lucenay va fermer et que cela va certainement manquer, il y aurait peut-être quelque chose à faire de ce côté d'autant que la commune a déjà un local.

M. le Maire informe l'assemblée que la vente des chênes de la commune a été faite par soumission pour un montant de 5 570 €. Après la coupe, il faudra voir pour la vente des têtes de chênes si la commune procède à une vente ou propose un affouage. La proposition de l'affouage n'est pas retenue.

La même procédure sera réalisée pour les peupliers de l'étang, cela devrait se faire en décembre. Monsieur MORIZOT demande si les peupliers le long de l'Acolin peuvent faire partie du lot. Il est répondu que non mais qu'il faudra les abattre.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le conseil départemental a retenu la commune de COSSAYE pour l'opération « 1000 arbres ». Ainsi, 20 arbres fruitiers ont été choisis et seront plantés en novembre. Les jardins communaux qui sont en friche derrière les ateliers pourraient servir de terrain de plantation car ils sont déjà clos.

Le conseil municipal décide de retenir cet emplacement et d'avoir recours à une entreprise pour la préparation du terrain avant la plantation. Il sera peut-être envisageable de faire participer les enfants de l'école à ce projet lors de la plantation des arbres.

Il relaie la demande d'une habitante de Cossaye qui souhaiterait obtenir l'autorisation pour garer son bus scolaire le soir devant chez elle. Il explique avoir rencontré les agriculteurs et le voisinage pour savoir si ce stationnement serait gênant. Cela gênerait en effet la visibilité et la largeur de la route n'est pas adaptée à la circulation d'un tel véhicule. Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur cette autorisation de stationnement sur la voie publique. Pour l'instant, la conductrice gare son car sans autorisation. Le conseil municipal, à 9 voix contre et 2 abstentions, décide de ne pas donner d'autorisation et de proposer le terrain communal vers les ateliers municipaux pour stationner son véhicule.

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

Mme THEVENIN Evelyne : fait part au conseil municipal d'une demande de Madame la coordonnatrice du Bassin Pédagogique de Dornes pour l'attribution d'un budget Bassin au profit du RASED Decize/La Machine. Ce budget permettrait aux enseignantes spécialisées de pouvoir acheter les fournitures nécessaires afin de prendre en charge les élèves du bassin pédagogique de Dornes présentant des difficultés ou des spécificités.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la création d'un budget Bassin alloué au RASED Decize/La Machine,
- vote une participation de 150 € pour l'année 2020. Un virement de crédits sera opéré :
du compte 615228 – Entretien et réparations autres bâtiments
au compte 65548 – Participations
pour la somme de 150 €.

M. FAGOT-REVURAT Ludovic : demande si le poteau qui a été posé à l'entrée du chemin de la prairie peut être enlevé car les poussettes ne peuvent pas passer. Un aménagement en forme de chicane pourrait être fait afin de laisser passer les promeneurs et en même temps toujours limiter le passage des deux roues afin de préserver la tranquillité du voisinage.

M. CHARTIER Alain : signale que la chambre froide ne fonctionne plus car il a eu un problème lorsqu'il a loué la salle en août. M. le Maire répond que lors des autres locations, aucun souci n'a été constaté. Par contre il faudra voir pour changer le joint. M. le Maire ajoute que le règlement précise que la location d'une personne de Cossaye pour une personne extérieure est interdite, il faudrait peut-être rajouter qu'en cas de constatation de cette pratique, le tarif de location pour les personnes extérieures sera appliqué. Le conseil municipal décide de rajouter cette mention au règlement de location.

M. GILBERT Hervé : demande si des projets de voirie sont en cours. Il est répondu que oui mais on est dans l'attente de l'intervention des entreprises.

Mme MARCHAND Karine : demande si le repas des aînés sera organisé cette année. M. le Maire répond que au niveau sanitaire il serait possible de l'organiser, la plupart des personnes participant au repas seront vaccinées. La commission est invitée à en préparer à l'organisation.

Elle demande si la commune pourrait inviter au repas les personnes qui ont donné de leur temps au centre de vaccination tout au long de la campagne de vaccination. Il est répondu que oui.

Elle dit que la personne qui vient de s'installer sur la place l'a interpellée concernant son bâtiment qui menace de tomber. M. le Maire répond que cette dame est venue en mairie et lui a assuré que le démontage de ce bâtiment sera sa priorité, la commune lui mettra la remorque à disposition pour l'évacuation des gravats. M. le Maire ajoute qu'il a profité de cet échange pour voir avec elle le problème de limite de propriété côté cour, car la propriété communale jouxtant la sienne vient jusque sous les fenêtres de cette dame. Un échange de terrain ou une modification des limites parcellaires pourraient être envisagés dans un second temps.

Elle revient sur la proposition d'offrir une récompense aux enfants diplômés cette année qui avait été évoquée lors de la précédente séance du conseil municipal. M. le Maire répond que la commission est invitée à établir la liste des bénéficiaires.

Elle souhaiterait être consultée pour établir les repas de la cantine scolaire car elle a plusieurs remarques à faire concernant l'équilibre alimentaire et l'utilisation de certains produits déjà préparés comme les nuggets. M. le Maire répond que les menus sont établis par l'adjointe et la cantinière et qu'à ce jour il n'y a eu aucune remarque de parents, d'autant que la cantine de Cossaye est l'une des seules du secteur à proposer des repas préparés sur place et au maximum avec des produits frais (fournisseurs locaux en viande, fruits et légumes). MM MORIZOT Christophe, NAUX Louis, GILBERT Michel et LION Bernard, confirment la qualité des repas servis et le travail consciencieux de l'employée de cantine. Monsieur le Maire invite Madame MARCHAND à participer aux réunions d'établissement des menus avec Mme THEVENIN et Mme SCHWARZ. Madame MARCHAND précise que son emploi du temps professionnel ne lui permet pas d'être toujours disponible.

M. FAGOT-REVURAT souhaiterait par contre que le pain ne soit pas coupé et les verres remplis dès 7 h du matin, bien que cela n'ait jamais jusqu'ici entraîné de conséquences pour la santé des enfants.

M. MORIZOT Christophe : signale qu'il a appris qu'une enseignante supplémentaire est présente un jour par semaine en soutien à l'enseignant en poste, alors que les autres communes du bassin en bénéficient plus longtemps. M. le maire répond que si les enseignants en font la demande, il sera possible d'intervenir auprès de l'éducation nationale.

Il informe l'assemblée que le coût pour refaire les peintures de signalisation dans le centre bourg et l'aménagement du stationnement du bus s'élèverait à environ 2 500 € TTC. Un second devis sera demandé pour le marquage des places de parking sur la place de la bascule.

M. LION Bernard : signale que le mur de la maison de Mme GOGUELAT est fissuré il faudrait voir pour réparer. De même il faudrait refaire la rive du garage communal derrière la bibliothèque.

Concernant les nouveaux arrivants, il serait bien que la commune les accueille. Cela sera fait aux vœux et M. le Maire précise qu'il rencontre les nouveaux arrivants en général peu après leur arrivée.

Il demande que la vitesse dans le bourg soit régulée car les véhicules passent de plus en plus vite et cela est très dangereux notamment pour les enfants qui jouent sur la place.

Il demande si un sapin a été prévu pour cette année. M. MORIZOT signale qu'il y en a deux chez lui, il faut aller les voir.

M. GILBERT Michel : dit que le syndicat d'eau a installé un compteur route de Lucenay mais que suite aux travaux, il y a déjà un affaissement sur la route.

Il demande si la commune envisage d'étendre le réseau d'assainissement dans le bas du bourg côté route de Lucenay ; il est répondu par la négative.

La séance est levée à 21 h 10.